

- Avril 2007 -

Idées reçues sur

l'immigration

un argumentaire

Ce document est destiné à donner des arguments à qui, au détour d'une conversation entre amis, en famille, dans une quelconque situation de la vie courante, se trouve confronté au thème de l'immigration et aux réflexions " de bon sens " qui sont souvent généreusement dispensées à son propos.

Ne confondons pas immigré et étranger !

Un immigré en France est une personne qui est née étrangère à l'étranger et qui est venue vivre en France. Un immigré peut être Français après acquisition de la nationalité française (en 2004, 2 millions d'immigrés sur 4,9 millions sont de nationalité française). Le fait de parler d'immigré de la deuxième, troisième, ... génération, est absurde et a pour effet - et parfois pour but - de faire hériter les descendants de l'exclusion dont sont victimes les parents.

Idée reçue : l'ouverture des frontières provoquerait un raz-de-marée de nouveaux migrants. FAUX !

En réalité jusqu'en 1974 les frontières étaient ouvertes, et le monde n'était pas - bien loin s'en faut - plus riche qu'à présent ; or, pendant cette période, aucun déferlement ne s'est produit. De même, lorsque le Portugal et la Grèce sont entrés dans la CEE, leurs ressortissants n'ont pas envahi notre territoire : pourtant leur niveau de vie était très inférieur au nôtre.

Si toute la misère du monde se pressait à nos portes, comment expliquer que l'essentiel de l'immigration africaine en France provienne des pays du Maghreb ? Les seuls pays d'Afrique « noire » dont l'immigration est significative - mais beaucoup moins forte que celle en provenance du Maghreb - sont le Mali et le Sénégal... Serait-ce que la population des autres pays africains est opulente ?

C'est que la thèse de l'invasion suppose que la misère économique est le moteur exclusif de la migration. Or il n'en est rien. Les causes de la migration sont beaucoup plus complexes et font toujours intervenir une culture, des traditions particulières : c'est ce qui explique que certaines régions d'Afrique ou d'Asie font partir de très nombreux migrants alors que des régions voisines, tout aussi pauvres, n'en font partir aucun.

En fait, depuis l'immigration italienne et portugaise (immigration frontalière), l'immigration en France est essentiellement le fruit de décisions politiques des autorités françaises. Elle a d'abord été organisée dans les années cinquante pour pallier le manque de main d'oeuvre. Des véritables comptoirs ont été installés dans les colonies françaises pour donner aux grandes entreprises la possibilité de recruter massivement. Cette vague d'immigration a essentiellement concerné des hommes à qui on avait fait miroiter un enrichissement et un retour au pays rapides.

La deuxième vague d'immigration, dans les années 70, provient de la mise en place du regroupement familial par un des gouvernements Giscard. Quand il s'est avéré que le retour des immigrés ne se ferait - pratiquement - pas, les familles ont été autorisées à rejoindre les premiers migrants. Depuis, l'immigration est résiduelle et provient toujours des anciens « comptoirs ». Elle concerne les personnes qui ont des liens avec des anciens immigrés vivant en France.

De plus, en tout état de cause, la plupart des migrations prennent place entre pays du Sud.

En conséquence, même si la mondialisation - déclarée inéluctable par nos dirigeants - entraîne une croissance régulière de la migration, on est loin des raz-de-marée annoncés.

Idée reçue : L'immigration accroît le chômage : FAUX !

L'immigration ne provoque pas d'accroissement du chômage pour les raisons suivantes :

- *L'immigration augmente les échanges commerciaux entre le pays d'origine et le pays de destination et, donc, la richesse des deux pays.*
- *Le marché du travail est cloisonné. Il y a quantité de travaux dont les français ne veulent pas (BTP, restauration, nettoyage, services). La France a un déficit sur ce type d'emplois. Les Directions départementales du travail donnent leur accord pour l'embauche des étrangers dans ces secteurs. L'arrivée des étrangers dans ces secteurs ne prend donc le travail d'aucun Français.*
- *C'est la demande globale qui fait la croissance et l'emploi. Or les migrants, légaux ou illégaux, sont à la fois des producteurs et des consommateurs ; à ce double titre, ils augmentent la demande, et alimentent la croissance, d'autant plus que notre pays n'a pas eu à supporter la charge de leur formation.*
- *L'immigration fournit de la main d'oeuvre à bon marché au pays destinataire (c'est d'ailleurs sa principale cause). Lutter contre l'immigration clandestine, c'est donc avant tout lutter contre le travail clandestin qui, par le biais de la sous-traitance, profite aux plus grandes entreprises françaises (notamment dans le bâtiment).*
- *Enfin, contrairement à une image trop répandue, les migrants ne viennent nullement en France dans un esprit de parasite ou d'assisté : ils veulent réussir, gagner leur vie, aider les leurs, et ne demandent qu'une chose : c'est de payer leurs impôts et leurs cotisations sociales.*

Idée reçue : l'insécurité, c'est les immigrés / les étrangers. FAUX !

Il y a effectivement plus d'immigrés (personnes nées à l'étranger) dans les prisons françaises que leur proportion dans la population française ne le laisserait supposer. Mais

les immigrés ne sont pas plus délinquants que le reste de la population à niveau social égal, si l'on excepte les délits de situation irrégulière sur le territoire français (qui ne sont pas à l'origine du sentiment d'insécurité). En revanche, ils sont beaucoup plus contrôlés et réprimés ! Une analyse précise des chiffres montre que :

- ils sont souvent plus sévèrement réprimés que les " Français " pour les mêmes faits (peines plus longues),
- le sursis leur est moins souvent accordé,
- beaucoup d'étrangers sont en prison pour séjour irrégulier et résistance à leur expulsion.

En fait, la délinquance n'est pas liée à l'immigration mais à la pauvreté. À classe sociale égale, il n'y a pas de différence notable de taux de délinquance entre groupes de population d'origines différentes.

Idée reçue : Il est illégal de rentrer en France sans papiers. FAUX !

Il est illégal de rester en France sans papiers, mais il n'est pas du tout illégal (convention de Genève relative au statut des réfugiés) de rentrer en France sans papiers, en particulier pour les demandeurs d'asile politique. En effet, si l'immigration a pour objet d'échapper à une dictature, il est un tant soit peu délicat d'annoncer son départ !

C'est d'ailleurs pour cette raison que les centres fermés où sont parqués les étrangers (aux frontières notamment) s'appellent des centres de rétenion et pas des centres de détention.

C'est une appellation extrêmement hypocrite dès lors que, en réalité, les conditions de vie dans ces centres sont souvent pires que dans les prisons. Le législateur l'a adoptée pour contourner le principe édicté plus haut de la convention européenne des droits de l'homme.

Idée reçue : le développement des pays d'origine permettrait de juguler l'immigration. VRAI / FAUX !

Bien sûr qu'il faut aider au développement des pays d'origine ! Mais, à court et moyen terme, cela ne tarira pas la migration.

En effet, l'expérience montre qu'au moins à court et moyen terme, le développement

s'accompagne, non pas d'une diminution mais d'un accroissement du volume des migrations. Le fait est facile à comprendre : le développement c'est le passage d'un système de rapport économiques et sociaux archaïques à un autre système, plus moderne. Or ce passage ne s'accomplit pas en un jour. Pendant une première phase, les productions traditionnelles reculent, les anciens rapports sociaux se désagrègent, les communautés sont déstabilisées et l'exode rural s'accélère, tandis que le nouveau système ne se met en place que peu à peu : ainsi surgit un moment de flottement et de jeu pendant lequel les liens qui fixent l'individu au sol se relâchent : beaucoup profitent de cette mobilité nouvelle pour tenter l'aventure de la migration. La stabilisation n'interviendra que plus tard, lorsque le nouveau système sera stabilisé et hégémonique.

En conséquence, aidons le développement - en sachant que l'argent expédié par les migrants à leurs proches est une des formes les plus importantes et les plus efficaces de cette aide - mais n'en attendons pas de miracle en matière de migration.

Idée reçue : le taux de fécondité de la France serait « largement dû aux immigrées ». FAUX !

Les démographes ont observé une transition démographique extrêmement rapide dans de nombreux pays du monde, et tout particulièrement au Maghreb : les sept enfants par femme d'il y a quarante ans sont devenus, au Maghreb, trois enfants par femme dans les années 1990. La Tunisie atteignait, en 1999, le fameux seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme), l'Algérie et le Maroc suivant de près.

Sur le sol français, les femmes immigrées ont, encore plus vite que celles qui sont restées dans leur pays de naissance, épousé les courbes à la baisse de la fécondité. Le recensement de 1999 a ainsi montré que le nombre moyen d'enfants par femme était de 1,72 en France métropolitaine, et de 1,65 pour les seules Françaises natives. Les immigrées qui représentent seulement le douzième des femmes en âge d'avoir des enfants, sont trop peu nombreuses pour pouvoir relever sérieusement le taux de fécondité général du pays.

Pour conclure (avec Emmanuel Terray)

Pour conclure, seule une critique résolue du discours dominant permettra d'élaborer une autre politique de l'immigration, à la fois réaliste et juste. Réaliste, parce qu'elle prendrait acte du fait que la migration est une réalité incontournable, et qu'il est vain de prétendre l'interdire. Juste, parce qu'elle prendrait acte du fait que la libre circulation est un droit, et qu'il faut en conséquence, non pas la supprimer, mais l'organiser au service de tous les acteurs concernés.

Notes et références :

Laurent Mucchielli - Violence et insécurité. Fantôme et réalité dans le débat français.

Paris, La Découverte, 2001.

Emmanuel Terray - Cercle Migrations et libertés (CMiL)

Septembre 2005.

François Héran - Cinq vérités sur l'immigration, rapport de l'INED.

Janvier 2004.

